Déclarations de M. Rouvier

Dans le quatrième bureau, M. Rouvier a dit que ce qui dominait la situation, c'était la nécessité de voter rapidement le budget.

Tel qu'il est présenté, M. Rouvier estime que ce projet est acceptable dans ses grandes lignes. Il faut seulement s'efforcer de réduire les dépenses au chiffre de 1893, exception faite des garanties d'intérêt sur lesquelles on est sans action. Assurément le gouvernement n'est pas responsable des excédents de dépenses résultant de l'application des lois nouvelles; mais il faut appliquer ces lois dans la limite des ressources disponibles si l'on ne veut pas créer d'impôts nouveaux.

Le budget renferme un emprunt déguisé de 18 millions, résultant de la conversion des caisses des écoles et des chemins vicinaux, conversion qui donne une ressource exceptionnelle de vingt-six millions. C'est un expédient; il est vrai qu'il n'est pas nouveau, mais il n'est point meilleur pour cela.

Ce qui, d'ailleurs, permet d'être moins sévère c'est que tout le monde sent que la situation budgétaire ne peut être réglée que par la conversion. On ne peut le faire avant les élections; mais une fois qu'elle sera faite elle permettra d'avoir un budget normal et définitif.

Le projet de budget renferme deux opérations importantes: la conversion de l'impôt des portes et fenêtres et la réforme de l'impôt des boissons.

En ce qui concerne la première, M. Rouvier l'accepte; il rappelle que comme ministre des finances il l'avait préparée. La seule critique qu'il fasse est au sujet de la graduation de la taxe de remplacement qui, on le sait, porte sur le revenu net imposable de la propriété bâtie. M. Rouvier croit qu'on pourrait adopter un autre système qui permettrait de ne pas tant surtaxer certains départements.

Quant aux boissons le projet Peytral se rapproche beaucoup de celui que M. Rouvier avait présenté; en conséquence M. Rouvier l'accepte. Mais, si la chambre voulait entrer dans une voie de plus larges dégrèvements il faudrait écarter cette réforme du budget et au besoin la renvoyer à la législature suivante.

En résumé le projet de budget respecte les progrès déjà réalisés dans la voie de l'unité budgétaire; il contient il est vrai quelques expédients que l'auteur même du projet reconnait dans son exposé. Mais même avec ces imperfections mieux vaut un projet imparfait avec la volonté d'aller vite et de voter un budget avant l'expiration de la législature.

La présidence

Trois commissaires paraissent devoir se disputer la présidence.

Ce sont MM. Rouvier, Jules Roche et Sarrien.

Ce dernier sera sans doute le candidat des radicaux.

Si M. Rouvier est élu, la vice présidence reviendrait probablement à M. Jules Roche et M. Lockroy ou M. Pelletan.

M. Burdeau ne briguera aucune de ces fonctions. Il tient à être nommé rapporteur général.

C'est demain que la commission constituera son bureau.

Les réformes électorales

Plusieurs membres de la Chambre ont l'intention de demander, jeudi, la disjonction du projet sur les circonscriptions électorales de toutes les dispositions ne se rattachant pas par un lien étroit à ce projet, telle celle votée hier sur les incompatibilités.

Nouvel amendement à la loi en cours de discussion devant la Chambre sur les circonscriptions électorales présenté par MM. Taudière, de Lamarzelle, Camille Fouquet, Grousset et Brincart.

Ajouter à l'article 5 un numéro 11 :

« 11° Les juges de paix dans la circonscription comprenant le canton où ils exercent leurs fonctions. »

Les accidents du travail

A la loi sur les accidents du travail, M. Dubreil propose de rédiger ainsi l'article 9 :

Les chefs d'entreprise peuvent se dégager de l'obligation de payer aux victimes les frais des maladies causées par les accidents et les indemnités temporaires pendant les 30 premiers jours à partir de l'accident, s'ils justifient qu'ils ont à leurs frais créé des caisses de retraites en cas d'accidents, ou affilié leurs ouvriers à des Sociétés de secours mutuels approuvées ou autorisées dans ce but.

Les Syndicats et la Bourse du Travail

Paris, 30 mai. — Nous avons dit que, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, le préfet de la Seine avait fait le relevé des syndicats ouvriers qui fréquentent la Bourse du travail et sont constitués illégalement.

M. Ch. Dupuy a décidé qu'un délai d'un mois serait accordé à ces syndicats pour se conformer aux prescriptions de la loi à laquelle, depuis quatre années, ils ne se sont pas encore conformés. Passé ce délai d'un mois, ils s'exposeraient aux mesures que leur attitude rendrait inévitables.

Devant la tombe de Lafayette

Depuis la guerre de sécession la colonie américaine de Paris à l'habitude de se réunir sur la tombe dans laquelle reposent les cendres du général Lafayette.

Aujourd'hui à deux heures et demie, l'ambassadeur des Etats-Unis, accompagné du personnel de l'ambassade, s'est rendu au cimetière où se trouve le monument.

L'ambassadeur et M. de Courcelles ont prononcé des discours.

Le général Dodds

Paris, 30 mai. — Le général Dodds a conféré hier au sous-secrétariat des colonies avec M. Delcassé, M. Ballot et le colonel Dumas. Le général quittera Paris à la fin de la semaine pour rejoindre à Toulouse Mme Dodds, qui part ce soir.

LES ANARCHISTES

Nouvelles perquisitions.

Paris, 30 mai. — En vertu d'instructions données par M. Atthalin, M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Fédée, officier de paix des recherches et de plusieurs agents, s'est transporté ce matin à Saint-Ouen.

Il s'agissait de perquisitions à opérer chez l'anarchiste Gallau, forgeron-charron, 24, rue Pierre, où l'on supposait que se trouvaient cachés des engins explosifs.

Gallau père est très connu pour ses opinions anarchistes, il a plusieurs fois donné l'hospitalité à des « compagnons » recherchés et c'est chez lui qu'a été arrêté l'anarchiste Blanc.

Gallau est très violent, très rageur et il ne se fait pas faute d'invectiver la police sitôt qu'elle franchit son seuil, ce qui arrive assez fréquemment.

Mais, ce matin, à sept heures, lorsque M. Touny s'est présenté, il était absent, et les agents ont pu opérer tout à leur aise, sans « apostrophe addit onnelle ».

Le fils de Gallau, âgé de vingt-cinq ans, autre anarchiste non moins violent, est en fuite. Il est recherché par la police comme impliqué de complicité dans l'affaire de l'Urbaine, qui a amené l'autre jour une condamnation capitale sur la tête de l'anarchiste Forêt. On le suppose à Londres.

Les opérations conduites ce matin par MM. Touny et Fédée n'ont pas amené grand résultat. La police allait même se retirer, après des recherches infructueuses d'engins, lorsque dans la cour de la petite maison occupée tout entière par le forgeron anarchiste, le commissaire avisa un immense tas de mâchefer sous lequel parfaitement se trouver quelques objets délictueux.

On fouilla de fond en comble le mâchefer, et effectivement les agents rencontrèrent bientôt un seau plein de papier soigneusement ficelé, c'était la correspondance du « compagnon », le livret d'ouvrier du fils Gallau et diverses autres pièces qui n'ont pas encore été examinés, mais d'engin pas trace; seuls quelques tubes, des fragments de caoutchouc ont été saisis.

Tout cela était enfoui soigneusement sous plus de trois mètres de mâchefer.

Le magistrat s'est encore emparé au nom du juge, d'un paquet de linge appartenant à l'anarchiste Boutet et de quelques vêtements qu'on suppose avoir la même provenance.

Ces divers objets ont été apportés aux délégations où, après examen, ils seront remis à M. Atthalin, qui poursuit sont instruction.

Grève de boulangers à Bordeaux

Bordeaux, 30 mai. — Les ouvriers boulangers au nombre de plus de 1300, réunis cet après-midi, ont voté la grève générale. Ils ont nommé une commission chargée de prendre la direction de la grève qui commencera dès ce soir. Des patrouilles seront organisées pour essayer de grouper autour des grévistes les ouvriers qui n'assistaient pas à la grève.

Actuellement, un millier de grévistes parcourent drapeau en tête, les principales rues Ils ont manifesté pacifiquement devant la Préfecture.

SÉNAT

Séance du 30 mai

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président.

Le gouvernement général de l'Algérie

M. Pauliat. — Je demande pardon aux honorables sénateurs qui m'ont précédé à cette tribune mais il me semble qu'ils se sont perdus dans des détails. Je vais donc m'efforcer de mettre un peu de clarté dans la question de la réorganisation du gouvernement de l'Algérie que la commission regarde comme base des réformes à opérer dans notre colonie.

La commission, au premier examen de la question, s'est aperçue que jusqu'ici il n'y avait en Algérie que gâchis et anarchie, que l'administration était entièrement favorable aux intérêts des 265.000 colons européens, au détriment de 3.500.000 indigènes.

Or, cette population arabe peut être notre grande ressource au vingtième siècle; tout dépendra de la façon dont nous la traiterons.

Les Arabes ont des sentiments nobles et élevés. Si nous nous faisons aimer d'eux, ils seront avec nous en cas de conflit. Au contraire, si nous les molestons, nous les pousserions à la révolte.

Il y a une autre considération : nos sujets indigènes en Algérie ne sont pas isolés; ils ont des millions de coreligionnaires dans le monde, il y a donc un intérêt de premier ordre à les ménager pour acquérir la sympathie de toutes les peuplades musulmanes.

Notre conduite vis-à-vis des indigènes a eu une telle répercussion en Afrique que le nom de Français est devenu le synonyme d'ennemi (Protestations sur un certain nombre de bancs.)

M. Mauguin — Il faudrait dire la vérité.

M. Pauliat. — Nous ne favorisons que les colons et notre action ne s'exerce pas avec assez de générosité vis-à-vis des indigènes.

Il faut le remarquer, l'Algérie nous coûte aujourd'hui plus de quatre milliards et le colon, loin d'essayer de diminuer les sacrifices de la métropole, tente de se soustraire à l'impôt en répandant le bruit que ce magnifique pays est ravagé par tous les fléaux.

Tout cela est mensonger.

L'administration algérienne est toute à la dévotion d'une majorité électorale que tout le monde ménage.

En résumé, il y a dans cette question algérienne des intérêts primordiaux de politique extérieure qui ne sont pas représentés comme ils devraient l'être.

En augmentant les pouvoirs du gouverneur général, le projet de la commission a pour but de faire de ce fonctionnaire l'exécuteur de la haute mission de la France et le représentant autorisé de ses intérêts généraux.

La suppression des rattachements fera sortir le gouverneur général de l'état de domesticité dans lequel il était tenu depuis une douzaine d'années, de le soustraire à toutes les influences de coteries pour en aller faire un agent de la France.

Les colons ne souffriront pas de cet état de choses qui n'est pas une nouveauté et qui met fin à une situation datant de 1881 qui a produit de si lamentables résultats. (Applaudissements sur plusieurs bancs).

Discours de M. Jules Cambon gouverneur général de l'Algérie

M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, commissaire du gouvernement. — Le gouvernement général de l'Algérie a été de tout temps très attaqué; mais il s'est maintenu et a prouvé qu'il était un organisme nécessaire.

L'orateur retrace l'histoire de l'Algérie et passe en revue les divers gouvernements et leur œuvre.

Les gouverneurs qui se succédèrent après 1870, se sont efforcés de développer la colonisation. Pendant le même temps, on faisait des lois, — qui ont été très critiquées et qui le méritent, — sur la propriété, sur les actes de l'état civil, sur la justice.

La population était la malheureuse victime de sa propre négligence, de l'usure, du contact de la civilisation. Par le fait de ce contact, la population ayant de nouveaux besoins, est devenue plus pauvre et c'est alors qu'on s'est demandé ce qu'il y avait à faire.

Le souvenir des luttes s'est effacé et il vous est apparu que la France pouvait s'occuper avec plus de bienveillance des indigènes.

Il en résulte un rôle très complexe pour le gouverneur général. Son action est complexe, mais elle doit être unique, il faut que le gouverneur soit sur place et qu'il réunisse dans ses mains des attributions propres, nettement déterminées. (Très bien).

Ces attributions se dégagent de son role même et sans entrer dans les détails, la colonisation est une des attributions qui n'a jamais été disputée au gouverneur général.

Mais ce problème de colonisation n'est pas aussi simple que certains le croient, car pour faire de la colonisation, il faut qu'il dispose des divers éléments dont elle se compose et dont il a besoin.

C'est ici qu'intervient la question des indigènes qui sont les auxiliaires indispensables des colons, tout ce qui intéresse les premiers intéresse les derniers.

Le gouverneur doit avoir encore la haute main sur les forêts, sur tout ce qui touche à la perception de l'impôt. Nous devons élever à nous la population indigène : nous l'avons déjà fait profiter des bienfaits de l'assistance. Les essais tentés ont donné d'excellents résultats et les indigènes commencent à s'accoutumer à l'idée d'être soignés dans des hôpitaux élevés pour eux, aménagés pour eux.

Le gouverneur doit avoir encore un plus grand pouvoir pour la nomination des fonctionnaires. Ceux-ci se mêlent trop fréquemment aux dérisions des indigènes. Lorsque le gouverneur aura plus d'autorité sur eux, il remettra chaque chose à sa place. (Applaudissements).

Il pourra en même temps surveiller de plus près les intérêts des fonctionnaires.

On s'est demandé au point de vu constitutionnel devant qui le gouvernement était responsable; j'estime qu'on attache trop d'importance à ce point. Les Anglais ne s'occupent pas autant de cela. Pourquoi lui refuser le droit de correspondre directement avec les ministres, droit qui appartient à tous les préfets : ce serait créer des embarras et des lisières auxquelles nous ne pourrions nous soumettre.

Je tiens, en terminant, à répondre deux mots à M. Hainel qui s'inspire plutôt de ses souvenirs que de la situation actuelle.

Il a cité l'opinion d'un vaillant général qui ne voyait dans les Arabes que des ennemis; il a prétendu que le gouverneur général coûtait dix millions par an à l'Etat. Un ministre, Messieurs coûtait beaucoup plus cher (Très bien! Très bien!). On ne peut négliger la population arabe qui compte 3 1/2 millions d'habitants. On ne peut l'assimiler du jour au lendemain car elle possède une civilisation qu'elle regarde comme supérieure à la nôtre. Elle constitue une partie de cet orient où les races les plus diverses coexistent sans se mêler. Ce n'est pas par des lois que l'on peut modifier cet état de choses.

L'Algérie est un pays tout différent de nos autres colonies. Il faut la doter d'un administrateur qui administre ses éléments divers avec impartialité, d'une manière juste et paternelle. (Applaudissements prolongés).

M. Cambon, en retournant à son banc reçoit les félicitations des sénateurs.

M. Constans, président de la commission. — Nous avons eu l'honneur de soumettre à M. le président du conseil, le projet de décret qui termine le discours de M. Jules Cambon.

Nous repoussons les amendements qui ont été proposés.

M. Tirman. — Je me rallie aux paroles de mon successeur.

L'ordre du jour

M. Constans. — Nous proposons au Sénat l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, constatant l'accord du gouvernement et de la commission sur la nécessité de rapporter les décrets de rattachement et de fortifier les pouvoirs du gouverneur général de l'Algérie conformément aux conclusions du rapport et aux déclarations de la commission passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 262 voix contre 2.

Séance jeudi.

La séance est levée à 5 heures.

C'est aujourd'hui mercredi que comparaît devant la Cour d'assises de Douai, le jeune Collinet, accusé du viol et de l'assassinat de la petite Berthe Cottrez, de Loos

Nous avons pris nos mesures pour donner demain un compte-rendu complet de cette affaire sensationnelle.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Armentières

Troubles Graves

Dans la journée de mardi, le bruit courait que les ouvriers des ateliers d'Armentières devaient se réunir le soir sur la Grand'Place et organiser une manifestation en faveur des grévistes du tissage Villard, Castelbon et Vial.

Une Manifestation

Cette manifestation a eu lieu et a amené malheureusement quelques troubles.

A partir de huit heures des groupes d'ouvriers commencent à se diriger vers le lieu de rendez-vous et se massent près des cafés de la Concorde et de Paris.

Quelques manifestants entonnent des chansons socialistes et anarchistes.

Une demi-heure plus tard, une bande de plusieurs milliers d'ouvriers parmi lesquels nous remarquons fort peu de grévistes se forme en colonne et se dirige en chantant le refrain « des huit heures » vers la maison d'habitation de MM. Villard et Cie.

Dans les rues de l'Ecole et Philippe de Girard, on peut évaluer à 3000 le nombre des ouvriers prenant part à la manifestation.

Tout le monde fait irruption dans la rue de Strasbourg, où se trouvent les magasins et la maison d'habitation de MM. Villard, Castelbon et Vial, et profèrent des menaces à l'adresse des patrons.

Les troubles

Après les chansons révolutionnaires, quelques manifestants commencent à jeter des pierres dans les vitres qui volent en éclats; les agents qui protègent l'entrée sont sur le point d'être débordés.

Les gendarmes de la caserne de la rue Gambetta, sous la conduite du maréchal-des-logis Hallart, débouchent au galop de charge de la rue du Faubourg de Lille et font évacuer les abords de la rue de Strasbourg.

De plus en plus excités, les manifestants lancent de nouveau des pierres dans les carreaux de la maison Villard.

Deux gendarmes blessés

Le brigadier de gendarmerie Laruelle, d'Houplines, reçoit une demi brique à la tempe gauche.

Il est alors neuf heures, les ouvriers continuent toujours à faire un énorme vacarme, et menacent les gendarmes qui ont beaucoup de peine à les refouler dans les rues adjacentes.

A partir de ce moment, les manifestants se divisent en plusieurs groupes.

Les uns se dirigent vers la gare en brisant des carreaux à l'Hôtel du Nord, à l'Hôtel du comte d'Egmont. Ici encore un gendarme est blessé par un projectile. Puis on continue le bris aux maisons de commerce de MM. Chas, Leuridan-Bonche, Mahieu, Victor Pouchain, Salomé, ainsi qu'aux réverbères.

A l'angle des rues de Lille et Gambetta, les gendarmes sont encore forcés de charger pour faire disperser la foule.

Le sac de la maison du Directeur du tissage Villard, Castelbon et Vial

Un autre groupe de manifestants se dirige vers la route d'Houplines, en vue d'aller saccager la maison du directeur du tissage en grève, M. Terlain.

En quelques instants, les panneaux des volets de la maison d'habitation sont mis en pièces et les vitres ainsi que plusieurs objets mobiliers volent en éclats.

Les gardes-champêtres d'Houplines ont beaucoup de peine à maintenir en respect les manifestants qui prétendent faire un mauvais parti à M. Terlain.

Des gendarmes à cheval arrivent enfin sur les lieux du sac et dispersent la foule de plus en plus excitée.

Renfort de gendarmerie

Il est onze heures et demie, du soir, quand l'ordre commence à se rétablir dans les rues de la Ville et sur la route d'Houplines.

Des gendarmes de renfort, sous le commandement du capitaine Bagard, sont arrivés de Lille par le train de dix heures trois quarts.

Cinq arrestations

Jusqu'à présent cinq arrestations ont été opérées.

Ce sont celles des nommés Auguste Lethoor, Jules Ghâyart, Pierre Canténiau, Roseeuw et Bouquet, tous tisseurs âgés d'une vingtaine d'années.

Nous espérons que la scène de désordre d'hier ne se renouvellera plus et que l'on arrivera à trouver un terrain d'entente pour faire cesser la grève du tissage Villard, Castelbon et Vial, qui dure depuis près de six semaines.

LE TYPHUS

A Lille

Un des typhiques soignés à l'hôpital de la Charité, est mort hier soir, à neuf heures, c'est M. J.-B. Masson, 35 ans, menuisier, rue du Pont-neuf.

Par contre, M. Charles Fremaux, 26 ans, charcutier à Lomme, est sorti guéri.

Il reste encore dans les pavillons d'isolement quatorze hommes et six femmes.

A Arras

La femme atteinte du typhus et soignée à l'hôpital est complètement guérie.

LES VOLEURS DE CADAVRES

Le chroniqueur hebdomadaire de la *Dépêche-Nouvelliste*, qui signe O. de la Deûle, revient sur les obsèques civiles de notre ami Baggio et essaie de rallumer une polémique que nous pensions éteinte.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit de l'attitude scandaleuse des cléricaux en cette circonstance. Tous les amis de Baggio, tous ceux qui ont été les confidents de ses pensées et de ses sentiments les plus intimes, savent combien ses convictions anticléricales étaient profondes et sincères. Tous savent que ce caractère si droit, si loyal, si résolu, était incapable d'aucune défaillance.

Il appartenait à la franc-maçonnerie depuis plus de quinze ans, et n'avait jamais une seule minute affirmé des sentiments différents de ceux qui l'animaient à son entrée dans cette société.

Si l'on a pu introduire un prêtre auprès de lui, si l'on a pu jouer à son chevet de moribond l'indigne comédie dont les cléricaux essaient de triompher aujourd'hui, c'est qu'il n'était plus en possession de ses esprits et de sa volonté, c'est que la mort avait déjà fait en partie son œuvre, et que l'on a administré les Sacrements non à un vivant, mais à un agonisant.

Nous n'ajouterons qu'un mot :

M. Liagre, qui signe O. de la Deûle, ose prétendre que si M. Baggio était devenu le libre penseur que nous connaissions, il y avait été déterminé par « les entraînements de la vie publique, les soi-disant exigences de la politique et les *conseils de l'ambition*. »

Cette appréciation constitue une injure pour la mémoire de notre ami. M. Liagre a attendu pour la lui adresser que Baggio fût mort. Il se serait bien gardé de la formuler de son vivant.

G. R.

Chronique Régionale

Le Président de la République DANS LE NORD

Nous avons annoncé hier d'après une communication officieuse qui nous était transmise par quelqu'un approchant de très près M. Carnot, que le Président avait avisé dans la journée, M. le Préfet du Nord de sa venue prochaine dans notre région, à l'occasion de l'inauguration du monument de Wattignies.

L'*Echo du Nord* désolé de n'avoir pas été informé de cette nouvelle importante la déclare *inexacte*.

Notre confrère raconte qu'il a été prendre à ce sujet des renseignements à la préfecture et qu'on lui a déclaré que notre information ne reposait sur aucun fondement.

Nous déclarons très catégoriquement à l'*Echo du Nord* que nous maintenons de la façon la plus absolue la nouvelle que nous avons eu le regret — la chose nous arrive quelquefois hélas! — d'annoncer vingt-quatre heures avant lui.

La Préfecture qui n'est pas un bureau de renseignements chargé d'alimenter la *Gazette des Nourrices*, a pu répondre à notre confrère qu'elle ne savait rien, mais la discrétion du Préfet n'implique pas l'inexactitude d'un renseignement donné par nous... en toute connaissance de cause.

Du reste, ce qui donne une idée du caractère spécial de la rectification (?) de l'*Echo du Nord*, c'est que dix lignes après son démenti — qui manque totalement d'autorité du reste — il confirme absolument notre information et l'agrémente de considérations quelconques qui pourraient à la rigueur la compléter mais non l'infirmer.

Alors, confrère, à quoi bon démentir une nouvelle qui n'a qu'un tort, c'est de vous avoir été apprise par nous ?

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les différents scrutins de la séance de lundi à la Chambre :

1° Sur le premier article de l'amendement de M. Bazille, ainsi conçu : Le mandat de député est incompatible avec toute fonction publique rétribuée.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Desjardin-Verkinder, Bergerot, Frescheville, Plichon, Lafargue, Le Gavrian, Des Rotours, Moreau, Montalembert, Renard.

Ont voté *contre* : MM. Pierre Legrand, Guillemin, Herbecq, Eliez, Michau, Dubois, Lalou, Dron, Sirot, Thellier de Poncheville.

Absent par congé : M. Trannin.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* MM. Taillandier, Adam.

Ont voté *contre* MM. Ledieu, Basly, Lamendin, Fanien, Boulanger, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux.

La Chambre a adopté par 293 voix contre 240.

2° Sur le paragraphe additionnel proposé par la commission, cette disposition est applicable aux ministres des cultes.

NORD. — Ont voté *pour* MM. Guillemin, Herbecq, Eliez, Michau, Dubois, Lalou, Lafargue Pierre Legrand, Moreau, Dron, Sirot.

Ont voté *contre* : MM. Déjardin, Bergerot, Frescheville, Plichon, Le Gavrian, Des Rotours, Montalembert, Renard, Thellier de Poncheville.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Ledieu, Basly, Lamendin, Fanien, Boulanger, Boudenoot, Graux.

Ont voté *contre* : MM. Tailliandier, Adam.

Se sont abstenus : MM. Ribot et Jonnart.

La Chambre a adopté par 354 voix contre 182.

3° Sur l'ensemble de l'article additionnel de M. Bazille.

NORD. — Ont voté *pour* MM. Dejardin, Bergerot, Frescheville, Plichon, Lafargue, Le Gavrian, des Rotours, Moreau, Montalembert. Renard, Thellier de Poncheville.

Ont voté *contre* MM. Guillemin, Herbecq, Eliez Michaud, Dubois, Lalou, Pierre Legrand, Dron, Sirot.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* MM. Taillandier, Adam.

On voté *contre* MM. Ledieu, Basly, Lamendin, Fanien, Boulanger, Boudenoot, Jonnart, Ribot, Graux.

La Chambre a adopté par 275 voix contre 235.

Sur la 1re partie de la motion de M. de Douville-Maillefeu ainsi conçue : « Il y a incompatibilité entre le mandat de député et la situation de toute personne ayant un traité avec l'Etat.

NORD. — *Ont voté pour* : MM. Guillemin, Herbecq, Eliez, Michau, Dubois, Lalou, Frescheville, Plichon, Lafargue, Pierre Legrand, Le Gavrian, des Rotours, Moreau, Dron, Montalembert. Renard, Sirot, Tellier de Poncheville.

Ont voté contre : Bergerot, Déjardin-Verkinder.

PAS-DE-CALAIS. — *Ont voté pour* : MM. Ledieu, Taillandier, Basly, Lamendin, Adam, Boulanger.

Ont voté contre : MM. Fanien, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux.

La Chambre a adopté par 265 voix contre 144.

5° Sur la seconde partie de la motion de Douville-Maillefeu ainsi conçue : « ou employée par des personnes ayant un traité avec l'Etat. »

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Guillemin, Herbecq, Eliez, Michau, Dubois, Lalou, Lafargue, Pierre Legrand, Moreau, Dron, Sirot.

Ont voté *contre* : MM. Déjardin, Bergerot, Frescheville, Plichon, Le Gavrian, Des Rotours, Montalembert, Renard, Thellier de Poncheville.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Ledieu, Basly, Lamendin, Boulanger.

Ont voté *contre* : MM. Tailliandier, Fanien, Adam, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Graux

La Chambre a repoussé par 268 voix contre 142.

6° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Jaurès ainsi conçu :

Les directeurs ou administrateurs des compagnies ayant un traité avec l'Etat sont soumis aux dispositions de la présente loi,

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Guillemin, Herbecq, Eliez, Michau, Dubois, Lalou, Lafargue, Pierre Legrand, Moreau, Dron, Sirot.

Ont voté *contre*: MM. Déjardin, Bergerot, Frescheville, Plichon, Le Gavrian, des Rotours, Montalembert, Renard, Thellier de Poncheville.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Basly, Boulanger, Lamendin, Ledieu, Fanien.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Jonnart, Graux, Ribot, Adam et Taillandier.

La Chambre a adopté par 236 voix contre 210.

Récompenses honorifiques. — Le ministre de l'intérieur vient de décerner les récompenses suivantes pour actes de sauvetage :

Médaille d'argent de 3e classe. — M. Deprez Nabor, garde-champêtre à Saint-André-lez-Lille; 12 mars 1893 : n'a pas hésité à se mettre à la poursuite d'un meurtrier qu'il a arrêté avec trois de ses complices.

M. Sterbecq Paul, filateur à Avesnes; 7 février 1893 : belle conduite dans un violent incendie. S'était déjà distingué dans plusieurs circonstances.

M. Lemirre Jules, receveur d'octroi à Merville, 22 juillet 1891, s'est jeté tout habillé dans la rivière la Bourre pour sauver un enfant sur le point de se noyer. Avait précédemment accompli deux actes analogues.

Mentions honorables. — MM. Dhuyvetter Charles, marchand d'étoffes à Tourcoing, Roubaix, 12 septembre 1892, sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer dans le canal de Roubaix. Avait précédemment accompli un autre sauvetage.

Lejeune Victor, préposé à l'octroi de Roubaix, 1876-1893, s'est signalé dans deux circonstances, notamment en arrêtant deux chevaux emportés attelés à une voiture.

Militaires. — Mentions honorables. — Gilles Jules-Henri, caporal au 8e régiment d'infanterie; Dunkerque, 29 mars 1893; a fait preuve de dévouement et de courage en portant secours à un enfant sur le point de se noyer.

Delhaye Jules-Albert, soldat au 73e régiment d'infanterie; Béthune, 18 mars 1893, s'est particulièrement signalé en maîtrisant un cheval emporté.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'expulsion d'Amnestié

Nous avons dit dans un de nos derniers numéros que le citoyen Amnestié, de son vrai nom Dewolf (en langue française le Loup), avait l'intention de se fixer comme cabaretier à Roubaix, à l'angle de la rue Beaurewart et du boulevard de Belfort.

Mais à la suite des incidents qui se sont produits à Roubaix entre internationalistes et patriotes, le gouvernement de la République a pris contre lui une rigoureuse et sage mesure.

Un arrêté d'expulsion daté du 10 mai dernier a été pris contre lui et mis à exécution hier dans les circonstances suivantes:

Dewolf, dit Amnestié, descendait à la gare de Roubaix venant de Gand, à neuf heures 27, quand il fut aperçu par deux agents de sûreté qui le filèrent jusque dans le quartier Sainte-Elisabeth où il entra dans un estaminet.

Les deux agents pénétrèrent également dans l'établissement et l'invitèrent à le suivre au bureau de M. Barroyer, commissaire central.

Là ce dernier le mit au courant de la mesure prise contre lui par le gouvernement et l'invita à quitter immédiatement le territoire Français.

Amnestié demanda 24 heures, ce qui lui fut accordé.

Il a quitté Roubaix hier soir vers 8 heures.

Rappelons que le citoyen Amnestié a pris, à plusieurs reprises, la parole dans des réunions publiques à Roubaix, principalement à la Paix, où il venait prêcher en langue flamande et en langue française, le socialisme international.

Les anciens combattants de 1870-1871 composant la section de Roubaix se proposent de participer à la manifestation qui aura lieu dimanche prochain à Lille sur la tombe du général Faidherbe.

Réunion au local à 2 heures :

Départ du train, 2 h. 40.

Un mari brutal. — Pour une futilité, un plombier de la rue Fontenoy, Charles Debuchy, a battu sa femme comme plâtre. Quant les agents sont intervenus, Mme Debuchy avait une forte contusion à l'œil droit. Un procès-verbal a été dressé à la charge du mari.

Les effets du renouveau. — Ferdinand Delannoy, 52 ans, chauffeur, demeurant rue de l'Ommelet, cour Ferret, et sa concubine Florentine Catteau, 35 ans, soigneuse, bécottaient lundi soir à la porte de leur maison. Bientôt, leurs ébats amoureux prirent des proportions telles que les voisins en furent scandalisés. Le chauffeur chauffait sans relâche, et les voisins furent forcés de prévenir la police qui conduisit au poste le couple trop amoureux.

Cet âge est sans pitié. — Des gamins ont brisé les carreaux chez une journalière de la rue du Pile, Rosine Briet, âgée de 64 ans. On ne sait s'il s'agit d'une petite vengeance ou d'une simple gaminerie.

Il avait un revolver! — Un marchand de liqueurs, Jean Serlippens, demeurant rue de Tourcoing, entra dans un estaminet tenu par M. Pieters, même rue, tenant en main un revolver. Effrayée, Mme Pieters manda la police; celle-ci arriva et Serlippens déclara : « Oui, j'ai un revolver, et je le porte à nettoyer ».

Les agents saisirent néanmoins l'arme qu'ils portèrent au commissariat.

La charrette à chiens. — La guimbarde recommence ses tournées cahin-caha, déambulants à travers les rues et ramassant les malheureux toutous.

Lundi, elle en a raflé vingt, et onze contraventions ont été dressées.

Classement des chevaux et des voitures attelées. — La 1re commission de classement continue. Les opérations, boulevard Gambetta, en face l'Hippodrome, de 7 h. 1/4 à 9 h. 1/4 du matin et le soir de 4 1/2 à 5 3/4.

Les voitures à 4 roues telles que calandre, chariot de ferme ou à ridelles, fourragères, attelées à deux chevaux doivent être présentées à la visite.

Les autres à deux roues en sont dispensées, toutefois les propriétaires doivent présenter leurs chevaux.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

SÉANCES DES 27 ET 27 MAI

Versements

Roubaix, Samedi		76	dép. dont	7	nouv.	17,694	»
Id.	Dim.	178	—	26	—	31,196	»
Lannoy	—	21	—	2	—	6,249	»
Croix	—	9	—	4	—	4,160	»
Wattrelos	—	23	—	3	—	5,230	»
Totaux		231		42		64,529	»

Remboursements

Roubaix, Samedi		71	remboursem.	34,511	81
Id.	Dimanche	79	—	35,884	28
Lannoy	—	13	—	4,295	»
Croix	—	5	—	2,316	29
Wattrelos	—	7	—	6,136	28
Totaux		175		83,843	66

Les opérations du mois de mai sont suivies :

A Roubaix, par MM. Ernest Réquillart et Ernoult Taffin, directeurs; et MM. E. Toulemonde-Mulliez et Truffaut-Watine, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Victor Leborgne. — A Croix, par MM. Alphonse Delesalle et Etienne Lepers. — A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et J.-B. Delreux.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 8 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu, les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, 8 jours après la demande.

AVIS. — La caisse sera fermée le dimanche 21 mai, Fête de la Pentecôte.

Le caissier : FREMONT.

TOURCOING

A propos de l'exercice musical. — Dans le compte rendu que nous avons donné de l'exercice musical des professeurs et élèves de notre académie de musique nous avons fait quelques réflexions — échos de celles de la majorité du public — à savoir que la plupart des élèves produits sont les mêmes que les années précédentes. Notre intention n'a pas été de faire une critique de parti pris, ceci nous tenons à le déclarer, et nous voulons bien croire que le recrutement d'élèves dans une ville ouvrière comme la nôtre est plus ou moins entravé.

Nous comprenons aussi qu'on tienne à pousser les jeunes gens qui montrent le plus de dispositions en les produisant plusieurs années consécutives.

On a bien voulu nous dire que la classe de M. Dupuy père compte deux flûtistes élèves, un auditeur, deux hautbois et un basson.

Quant aux élèves de la classe de M. Montagne qui se sont fait entendre dans le sextuor, trois d'entre'eux MM. Devrisse, Destombes et Vandommelle seraient des nouveaux, c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas été produits dans les précédents exercices musicaux.

Acte de brutalité de la part d'un frère. — M. le commissaire de police du deuxième arrondissement a reçu hier la plainte d'une mère de famille de la ruelle Codron, qui lui a amené son fils, lequel fréquente l'école libre du quartier des Phalempins et qui aurait été l'objet d'un acte de révoltante brutalité de la part d'un des frères.

Cet enfant, qui est âgé de 11 ans, en parait 10 à peine, il est infirme des bras et des jambes.

Quelle espièglerie, a-t-il pu commettre pour être l'objet de sévices de la part de son professeur? L'enfant déclare que c'est uniquement parce que, pendant la récréation il se serait amusé à regarder un chien. A la rentrée dans la classe, le frère lui administra un soufflet tellement violent que l'oreille sur laquelle il a porté est entièrement tuméfiée.

M. le commissaire de police a commencé une enquête et entendra aujourd'hui les explications du frère prévenu de cet acte de brutalité.

Un petit drame. — Lundi, sur les huit heures et demie environ du soir, les personnes passant près du canal aperçurent une jeune fille qui paraissait très surexcitée et qui arpentait les quais suivie à quelques pas par un jeune homme.

Elle laissait échapper de monosyllabes et l'on pût comprendre qu'elle parlait d'en finir avec l'existence. En effet, on la vit tout à coup se jeter à l'eau.

Fort heureusement, ses jupons firent ballon et maintinrent la désespérée au-dessus de l'eau.

Un batelier repêcha la jeune fille à qui l'on donna des soins dans une maison du voisinage.

Elle se nomme L... et habite du côté des Orions. Quant au jeune homme, il avait continué stoïquement sa promenade.

Toujours dans les mauvaises affaires. — M. Villon, commissaire de police du 2e arrondissement a interrogé cinq individus habitant Tourcoing et qui faisaient partie d'une bande qui, il y a quelques jours, a commis des dégâts dans des récoltes à Halluin.

Au nombre des prévenus se trouve Pierre Debruyker, 19 ans, dont nous avons annoncé l'arrestation opérée dimanche comme étant mêlé plus ou moins directement à l'affaire de Saint-Agnès.

En voilà un qu'on est toujours sûr de rencontrer dans les mauvaises affaires. Il en a tant sur les bras du reste, qu'il a déclaré au moment de son arrestation ne savoir pour laquelle on le coffrait, mais qu'il supposait que c'était pour une « batterie du côté de Mont-à-Leux. »

Abus de confiance. — Un marchand de tableaux de Lille a porté plainte contre un sieur X., de Tourcoing, à qui il aurait confié des tableaux pour les vendre.

X. aurait en effet vendu les dits tableaux mais aurait conservé l'argent.

M. le commissaire du 2e arrondissement instruit cette affaire.

Chevaux emportés. — Hier vers 4 heures 45 du soir, les chevaux attelés à la voiture de M. Gaydet, teinturier à Roubaix, rue de Mouveaux se sont emportés rue du Dragon. Des accidents étaient à redouter.

Le sous-brigadier de police Lepilat qui passait au moment se jeta résolument à la tête des animaux et après avoir été traîné quelques mètres réussit à les maîtriser juste au moment où la flèche de la voiture venait atteindre une voiture de louage, appartenant à M. Henri Benoit.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Mouvement de la semaine du 22 au 27 mai

Soie. . . .	»
Laine peignée.	315,000
Laine filée.	22,847
Blousses . .	85,316
Coton. . .	25,944
Totaux. .	459,107